

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

Tombé

AMENDEMENT

N° CF29

présenté par

Mme Taillé-Polian, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 5

I. – À l'alinéa 8, supprimer les mots :

« , Institut national de l'audiovisuel ».

II. – En conséquence, à la première phrase de l'alinéa 11 et à l'alinéa 18, procéder à la même suppression.

III. – En conséquence, à l'alinéa 14, substituer aux mots :

« , France Médias Monde et Institut national de l'audiovisuel »

les mots :

« et France Médias Monde ».

IV. – En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 24.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le groupe écologiste et social s'oppose au regroupement des entreprises de l'audiovisuel public français au sein de la holding France Médias. Cet amendement de repli vise à exclure l'institut national de l'audiovisuel (INA) de cette holding. En effet, une telle holding fragiliserait les nombreuses missions de service public menées au quotidien par l'INA.